

# STATUTS

Certifié conforme à l'original  
Le 30/12/2020



Le 10 Décembre 2020 à Lyon

Les associés soussignés ont établi ainsi qu'il suit les statuts d'une Société Civile :

## Titre I

### 1- CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE

#### **Article 1er - Identification des parties – Déclarations-**

La société est détenue par des personnes physiques ou morales, dont les caractéristiques sont définies au Titre II

#### **Article 2 - Dénomination sociale**

La dénomination de la société est SCI : « COSSE 1 »

#### **Article 3 - Forme**

La société a la forme d'une Société Civile régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, et par les décrets pris pour leur application.

#### **Article 4 - Siège social**

Le siège social est fixé chez **Créquy Finance**, résidant 37 Place Bellecour 69002 Lyon. Il pourra être transféré n'importe où dans l'hexagone sur simple décision de gérance. Et partout ailleurs en vertu d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés.

#### **Article 5 - Objet social**

La société a pour objet :

L'acquisition, l'administration, la gestion et la revente à terme de biens immobiliers. Exceptionnellement, l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, d'échange ou d'apport en société. Pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui-ci, la société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations, notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèque ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux y compris cautionnement hypothécaire en garantie d'engagement pris par les associés, dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.

La société pourra de manière générale réaliser toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en faire la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

#### **Article 6 - Durée de la société**

La durée de la société est fixée à 21 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Par décision collective extraordinaire des associés, la société peut être prorogée une ou plusieurs fois sans que chaque prorogation ne puisse excéder 6 ans.

Un an au moins avant la date d'expiration de la société, les associés doivent être consultés afin de décider si la société doit être prorogée.

A défaut, tout associé peut demander au Président du Tribunal, statuant sur requête, la désignation d'un mandataire de justice chargé de provoquer la consultation prévue ci-dessus.

## **2 – APPORTS - CAPITAL SOCIAL**

### **Article 7 - Apports en numéraire**

Répartition des apports définis en titre II, la totalité des apports représentant une somme de 770 000 € intégralement libérée à la constitution de la société

Total des apports en numéraire : 770 000 €

Les apporteurs s'engagent à libérer l'intégralité des sommes dues à la Société dans les 10 jours de la demande qui leur sera notifiée par la gérance.

### **Article 8 - Apports en nature**

Sans objet

### **Article 9 - Rémunération des apports**

Définie en titre II

Soit un total de 77 parts sociales, représentant une somme totale de 770 000 €.

### **Article 10 - Capital Social**

Par suite des apports qui précèdent, le capital social s'élève à 770 000 €. Il est divisé en 77 parts sociales de 10 000 € chacune, numérotées de 1 à 77, entièrement libérées.

Au cours de la vie sociale, des modifications peuvent être apportées au Capital Social, conformément aux prescriptions légales, mais à tout moment, ce capital doit être divisé en parts sociales de même valeur nominale, entièrement souscrites par les associés.

## **3 - PARTS SOCIALES**

### **Article 11 - Souscription et libération des parts**

#### **1) - Souscription :**

Lorsqu'elles rémunèrent des apports en nature ou en numéraire, les parts sociales doivent être souscrites en totalité par les associés.

#### **2) - Libération des parts sociales**

Les parts attribuées en rémunération d'apport en nature doivent être libérées intégralement au plus tard le jour de l'immatriculation de la Société au R.C.S. ou de l'inscription modificative de cette immatriculation consécutive à l'augmentation de capital intervenue.

### **Article 12 – Représentation des parts**

Une part sociale ne peut, en aucun cas, être représentée par un titre négociable.

La propriété d'une part sociale résulte seulement des statuts de la Société, des actes qui pourraient les modifier, des cessions et mutations de parts sociales qui seraient ultérieurement et régulièrement consenties, constatées et publiées.

Une copie ou un extrait des statuts à jour, certifié par la gérance pourra être délivré à chaque associé sur sa demande et à ses frais

### **Article 13 – Droit attachés aux parts**

#### **Droit d'intervention dans la vie sociale**

Tout titulaire de parts a des droits, à savoir :

- d'obtenir, une fois par an, communication des livres et des documents sociaux.
- de poser, à tout moment, des questions écrites à la gérance sur la gestion sociale, questions auxquelles il doit être répondu par écrit dans le délai d'un mois.

- de prétendre aux fonctions de gérant dans les conditions évoquées.
- de participer aux décisions collectives d'associés et d'y voter.

### **Usufruit - Démembrement de propriété des titres : en cas de décès d'un des associés**

Si une part fait l'objet d'un démembrement de propriété, il est expressément convenu que chaque usufruitier et chaque nu-proprétaire a la qualité d'associé, sans que l'un puisse exclure l'autre.

Seul l'usufruitier est convoqué en Assemblée Générale et représente seul les droits des parts ainsi démembrées. Cependant, pour les décisions concernant : le changement de régime fiscal, la transformation de la société en société d'une autre forme, ou la dissolution de la société, alors le droit de vote appartient au nu-proprétaire uniquement.

### **Droits sur les bénéfices, les réserves et le boni de liquidation**

Chaque part sociale donne droit, outre au remboursement du capital qu'elle représente, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente dans les bénéfices annuels, les primes, les réserves et le boni de liquidation. Les pertes ou le mali de liquidation, s'il en existe, sont supportés dans les mêmes conditions.

### **Droit au maintien des engagements sociaux**

Les engagements définis aux présents statuts ne peuvent être augmentés sans l'accord individuel de l'associé concerné.

### **Comptes courants d'associés**

En accord avec le gérant, chacun des associés peut déposer des fonds dans la caisse sociale en vue de faciliter le financement des opérations sociales. Les conditions d'intérêt et de retraits sont fixées en accord avec le gérant et conformément à la législation en vigueur.

### **Délivrance de documents**

Tout associé peut obtenir de la gérance, sur demande, toutes pièces délivrées en copies certifiées conformes, aux frais de la société à moins qu'elles n'aient déjà été fournies auquel cas la gérance sera en droit de demander le remboursement des frais de copies et d'envoi.

### **Droits de disposition sur les parts sociales**

La cession entre vifs des parts sociales, le sort des parts ayant appartenu à un associé décédé ou dont la personnalité morale a disparu sont réglés suivant les cas ainsi qu'il est indiqué aux articles 15,17 et 18 du présent titre.

### **Droit de se retirer de la société**

Le droit de se retirer de la société ne pourra s'exercer qu'à compter de la 11<sup>ème</sup> année de détention des parts. Au terme, un associé pourra, sans préjudice du droit des tiers, se retirer totalement ou partiellement de la société avec l'autorisation de la gérance.

La demande de retrait est notifiée à la société et à chacun des associés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postée au plus tard trois mois avant la clôture de chaque exercice social.

Le retrait peut également être autorisé pour justes motifs par une décision de justice.

La déconfiture, l'admission au redressement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle d'un associé entraînent son retrait d'office de la Société.

En cas d'autorisation, le retrait prend effet à la clôture de l'exercice en cours au jour de notification de la demande de retrait. Dans les cas ci-dessus prévus de retrait d'office le retrait prend effet au jour d'intervention de l'événement générateur.

La valeur des droits est fixée à la date d'effet du retrait.

L'associé qui se retire ne pourra exiger la reprise en nature du bien qu'il avait apporté à la société et aura droit au remboursement de la valeur de ses parts fixée à défaut d'accord amiable, conformément à l'article 1843-4 du Code civil.

Le remboursement a lieu un mois au plus tard après la date d'approbation des comptes de l'exercice en cours au jour du retrait et, si la fixation de la valeur de remboursement est postérieure à cette approbation, un mois au plus tard après cette fixation, sans qu'il soit dû aucun intérêt en sus. Les frais et honoraires d'expertise sont intégralement à la charge du retrayant. Ce remboursement pourra être effectué soit comptant soit en douze fractions égales.

### **Article 14 – Indivisibilité des parts – Exercice des droits attachés aux parts**

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis d'une ou plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par l'un d'entre eux ou par un mandataire commun choisi parmi les autres associés ou en dehors d'eux. En cas de désaccord, le mandataire sera désigné en justice à la demande du plus diligent.

### **Article 15 – Mutations entre vifs**

Toute mutation entre vifs de parts sociales doit être constatée par acte authentique ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la Société qu'autant qu'elle lui aura été signifiée par acte d'huissier de justice ou qu'elle aura été acceptée par elle dans un acte authentique, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Toutefois, la signification par huissier de justice peut être remplacée par le dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

Elle n'est opposable aux tiers qu'après accomplissement de ces formalités et après publication sous forme d'un dépôt, en annexe au registre du Commerce et des Sociétés, de deux copies authentiques de l'acte de cession s'il est notarié, ou de deux originaux s'il est sous seing privé.

Toute opération ayant pour but ou pour résultat, le transfert entre toutes personnes existantes, physiques ou morales, de la propriété, qu'il s'agisse de pleine propriété ou d'une propriété démembrée, d'une ou plusieurs parts sociales, si ce n'est entre associés ou entre ascendants et descendants, doit être soumise à l'agrément préalable, à l'unanimité, des associés.

#### Procédure d'agrément

Le projet de cession est notifié avec demande d'agrément par le cédant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire, à la société et à chacun des autres associés avec indication du délai dans lequel la cession projetée doit être régularisée, lequel délai ne peut être inférieur à trois mois à compter de la dernière en date des notifications ci-dessus.

L'assemblée des associés se réunit dans un délai d'un mois à compter de la notification du projet à la société, à l'initiative de la gérance.

En cas d'inaction de la gérance pendant le délai fixé à l'alinéa précédent, le plus diligent des associés peut convoquer lui-même ou faire convoquer par mandataire de justice l'assemblée des associés, ceci après avoir effectué une mise en demeure préalable à la gérance.

En cas d'agrément, avis en est immédiatement donné au cédant par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et la cession devra alors être régularisée dans le délai prévu.

En cas de refus d'agrément, la décision prise en ce sens est notifiée au cédant puis à chacun des autres associés par le gérant non cédant le plus âgé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Chacun des coassociés du cédant dispose d'une faculté de rachat à proportion du nombre de parts qu'il détenait au jour de la notification du projet de cession à la société.

Avec la décision de refus d'agrément, la gérance notifie au cédant la ou les offres de rachat retenues avec indication du nom du ou des acquéreurs ainsi que le prix offert par chacun d'eux.

Dans l'hypothèse où des offres sont notifiées par plusieurs associés, ces derniers sont, sauf convention contraire entre eux, réputés acquéreurs à proportion du nombre de parts qu'ils détenaient lors de la notification du projet de cession à la société, sauf à arrondir à l'unité inférieure si nécessaire les rompus profitant à l'associé offrant qui détenait le plus grand nombre de parts.

En cas d'offre de prix non concordantes, une contestation est réputée exister sur le prix offert. Dans ce cas, comme encore si le cédant n'accepte pas le prix offert, celui-ci est fixé par un expert désigné par les parties ou, à défaut d'accord entre elles, par une ordonnance du Président du Tribunal de Grande Instance statuant en la forme des référés et sans recours possible.

Jusqu'à l'acceptation, expresse ou tacite, du prix par les parties, celles-ci peuvent renoncer au rachat.

Les frais et honoraires d'expertise sont pris en charge, moitié par le cédant, moitié par les acquéreurs au prorata du nombre de parts qu'ils acquièrent. Si le rachat ne peut intervenir pour une cause quelconque, les frais et honoraires d'expertise sont supportés par le défaillant ou renonçant.

Si aucune offre de rachat portant sur toutes les parts dont la cession est projetée, n'est faite au cédant dans un délai de deux mois l'agrément du projet initial de cession est réputé acquis, à moins que les autres associés, à l'unanimité, n'aient décidé, dans le même délai, la dissolution anticipée de la société.

Dans ce dernier cas, le cédant peut toutefois rendre caduque cette décision de dissolution en notifiant à la société, dans le délai d'un mois à compter de l'intervention de ladite décision de dissolution, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sa renonciation au projet initial de cession.

Le prix de rachat est payable comptant lors de la régularisation du rachat.

### **Article 16 - Nantissement**

Les parts sociales peuvent faire l'objet d'un nantissement dans les conditions fixées par les articles 1866 et 1867 du Code Civil. En cas de cession forcée de parts, il est procédé comme dit à l'article 1868 du Code Civil.

### **Article 17 – Transmissions non soumises à agrément préalable**

Néant.

### **Article 18 – Transmissions soumises à agrément préalable**

Toutes les transmissions de parts par suite du décès ou de la disparition de la personnalité morale d'un associé doit être autorisée par une décision des associés statuant à la majorité, ceci sans faire de distinction selon la qualité de personnes physiques ou morales de ces héritiers, légataires ou dévolutaires.

Les héritiers, légataires ou dévolutaires peuvent être mis en demeure par la société de présenter leur demande d'agrément, dans un délai qui ne peut être inférieur à trois mois à compter du décès ou de la disparition de la personnalité morale de l'associé et d'avoir à fournir toutes justifications de leurs qualités. La demande d'agrément doit être présentée par acte d'huissier ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. La société peut également requérir toutes justifications de tout notaire.

Les ayants droits qui ne deviennent pas associés n'ont droit qu'à la valeur des parts sociales de leur auteur. Cette valeur doit être payée par les nouveaux titulaires des parts ou par la société elle-même si celle-ci les a rachetées en vue de leur annulation. Cette valeur est déterminée au jour du décès ou de la disparition de la personnalité morale dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Les frais d'expertise sont supportés moitié par la Société, moitié par la succession ou par les ayants droits évincés, selon le cas.

### **Agrément du conjoint d'un associé commun en biens**

Jusqu'à la dissolution de la communauté, un époux ne peut, sous peine de nullité, employer des biens communs pour faire un apport à la société ou acquérir des parts émises par celle-ci sans que son conjoint en ait été averti. La qualité d'associé est reconnue à celui des époux qui fait l'apport ou réalise l'acquisition. Cependant la qualité d'associé est également reconnue, pour la moitié des parts souscrites ou acquises, au conjoint qui a notifié à la société son intention d'être personnellement associé. Lorsqu'il notifie son intention lors de l'apport ou de l'acquisition, le conjoint doit être agréé par des associés représentant l'unanimité des parts sociales émises par la société, étant observé que l'époux associé ne participe pas au vote et que ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

## **4 – ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

### **Article 19 - Gérance**

#### **I. Nomination**

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants choisis ou non parmi les associés personnes physiques, désignés pour une durée déterminée ou non, par décision collective des associés. Toutefois, le ou les premiers gérants sont nommés dans les présents statuts.

Le changement ultérieur de gérants ne donnera pas lieu à modification statutaire.

Est nommé en qualité de gérante non associée de la Société :

- Mme Christelle TILLIER Epouse DEGOULET

Le mandat qui lui est confié est fixé sans limitation de durée.

Le gérant déclare à cet effet accepté le mandat qui lui est confié, et précise qu'à sa connaissance il ne se trouve dans aucun des cas d'interdiction ou de déchéance faisant obstacle à son exercice.

Le gérant déclare à cet effet accepter le mandat qui lui est confié, et précise qu'à sa connaissance il ne se trouve dans aucun des cas d'interdiction ou de déchéance faisant obstacle à son exercice.

#### **II. Démission**

Un gérant peut démissionner sans avoir à justifier sa décision à la condition de notifier celle-ci à chacun des associés ainsi qu'aux autres gérants, et de provoquer la convocation de l'assemblée ou d'une consultation écrite des associés en vue de la nomination d'un ou plusieurs nouveaux gérants.

#### **III. Révocation**

Un gérant est révocable par décision de justice pour cause légitime. Il est également révocable par décision unanime des autres associés. Le gérant révoqué ne peut se retirer de la société qu'avec l'accord des autres associés.

#### **IV. Vacance**

Si la Société se trouve dépourvue de gérant, tout associé peut demander au Président du Tribunal de Grande Instance dans le ressort duquel est situé le siège social, statuant sur requête la désignation d'un mandataire chargé de réunir les associés en vue de nommer un ou plusieurs gérants.

#### **V. Publicité**

La nomination ou la cessation des fonctions du gérant donne lieu à publicité dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires.

#### **VI. Pouvoirs du Gérant**

1) Pouvoirs externes

Dans les rapports avec les tiers, le gérant engage la Société par les actes entrant dans l'objet social.  
En cas de pluralité de gérants, ceux-ci détiennent séparément les pouvoirs prévus à l'alinéa précédent. L'opposition formée par un gérant aux actes d'un autre gérant est sans effet à l'égard des tiers, à moins qu'il ne soit établi qu'ils en ont eu connaissance.

La gérance peut donner toutes délégations de pouvoirs à tous tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.  
Sauf à respecter les dispositions prévues au paragraphe 2 ci-après, les gérants peuvent constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens de la Société ou déléguer ces pouvoirs à toute personne, même par acte sous seing privé.

## 2) Pouvoirs internes

Dans les rapports entre associés, le gérant peut accomplir tous les actes de gestion que demande l'intérêt social.  
S'il y a plusieurs gérants, ils exercent séparément ces pouvoirs, sauf le droit qui appartient à chacun de s'opposer à une opération avant qu'elle ne soit conclue.

Pour faciliter le contrôle mutuel des actes de gestion de chaque gérant, toute opération impliquant un engagement, direct ou indirect, supérieur à une limite fixée chaque année par l'Assemblée des associés, devra être notifiée par le gérant qui projette de l'accomplir à chacun de ses co-gérants, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception quinze jours au moins à l'avance. Toute infraction sera considérée comme un juste motif de révocation.

L'option pour l'assujettissement à l'impôt sur les Sociétés, au terme des engagements initiaux, exige l'accord de tous les associés.

## 3) Signature sociale

La signature sociale est donnée par l'apposition de la signature personnelle des gérants, de l'un ou de plusieurs d'entre eux précédée de la mention : "Pour la SCI COSSE 1", complétée par l'une des expressions suivantes : "Le gérant" ou "l'un des gérants".

## 4) Rémunération

Le gérant pourra prétendre au remboursement de ses frais de déplacements et de représentation engagés dans l'intérêt de la Société, sur présentation des justificatifs. Aucune autre rémunération n'est prévue.

## 5) Responsabilité

Chaque gérant est responsable individuellement envers la Société et envers les tiers, soit des infractions aux lois et règlements, soit de la violation des statuts, soit des fautes commises dans sa gestion.

# 5 – ASSEMBLEES GENERALES

## Article 20 – Dispositions générales

### I. Principes

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des associés. Ses délibérations prises conformément aux présents statuts obligent tous les associés, même absents, incapables ou dissidents.

Chaque année, il doit être réuni, dans les 12 mois de la clôture de l'exercice, une assemblée générale ordinaire.

Des assemblées générales, soit ordinaires soit extraordinaires, peuvent, en outre être réunies à toute époque de l'année.

Toutefois les associés peuvent valablement prendre une décision collective dans un acte dans la mesure où ils y sont présents ou dûment représentés.

### II. Convocation

Les assemblées générales sont convoquées par la gérance.

Un associé non gérant peut à tout moment, par lettre recommandée, demander à la gérance de convoquer une délibération des associés sur une question déterminée.

Les convocations ont lieu quinze jours au moins avant la date prévue pour la réunion de l'assemblée.

Elles sont faites par lettres simples ou mails ou notification dans l'espace dédié adressés à tous les associés.

Les avis de convocation doivent indiquer l'ordre du jour de la réunion.

Le lieu de convocation est soit le siège social soit tout autre lieu indiqué par la gérance.

### III. Projet de résolutions- Communication

Dès la convocation, le texte des résolutions proposées et tous documents nécessaires à l'information des associés sont tenus à leur disposition au siège social, où ils peuvent en prendre connaissance ou copie.

Les associés peuvent demander que ces documents leur soient adressés soit par lettre simple, soit par mail, soit à leurs frais par lettre recommandée.

Tout associé a le droit de prendre par lui-même, au siège social, connaissance de tous les livres et documents sociaux, des contrats, factures, correspondances, procès-verbaux et plus généralement de tout document établi par la société ou reçu par elle.

Le droit de prendre connaissance l'emporte sur celui de prendre copie.

Dans l'exercice de ces droits, l'associé peut se faire assister, à ses frais, d'un expert choisi parmi les experts agréés par la Cour de Cassation ou les experts auprès d'une Cour d'Appel.

#### **IV. Assistance et représentation aux assemblées**

Tous les associés, quel que soit le nombre de parts qu'ils possèdent, ont accès à l'assemblée.

Cependant, les titulaires de parts, sur le montant desquelles les versements exigibles n'ont pas été effectués dans le délai de trente jours francs à compter de la mise en demeure par la société, ne peuvent être admis aux assemblées. Toutes les parts leur appartenant sont déduites pour le calcul ou quorum.

Tout associé peut se faire représenter aux assemblées générales par un mandataire de son choix ou non.

Chaque membre de l'assemblée dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente de parts.

#### **V. Tenue des Assemblées**

L'assemblée est présidée par le gérant ou l'un des associés.

A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

En cas de convocation par l'un des associés, l'assemblée est présidée par celui-ci.

Les fonctions de scrutateur sont remplies par un membre de l'assemblée, présent, acceptant, qui dispose du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des associés.

Il est tenu une feuille de présence.

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

L'ordre du jour ne peut être modifié que sur deuxième convocation.

#### **VI. Procès-verbaux**

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège de la société, coté et paraphé dans la forme ordinaire et sans frais soit par un juge du tribunal de commerce ou du tribunal d'instance, soit par le maire ou un adjoint au maire de la commune du siège de la société. Le procès-verbal de délibération de l'assemblée indique la date et le lieu de réunion, les noms, prénoms et qualité du Président, le mode de convocation, l'ordre du jour, la composition du bureau, les noms et prénoms des associés qui y ont participé, le nombre de parts détenues par chacun d'eux, les documents et rapports soumis aux associés, le texte des résolutions mises aux voix, un résumé des débats et le résultat des votes. Il est signé par les gérants et par le président de l'assemblée.

### **Article 21- Assemblées Générales Ordinaires**

#### **I. Quorum et majorité**

L'assemblée générale réunie sur première convocation, est régulièrement constituée si plus de 25% au moins des associés possédant plus de 25% du capital social est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées.

#### **II. Compétence – Attributions**

L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance sur les affaires sociales.

Elle discute, approuve, redresse ou rejette les comptes de l'exercice écoulé.

Elle statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.

Elle nomme, réélit ou révoque les gérants.

### **Article 22 - Assemblées Générales Extraordinaires**

## **I. Quorum et majorité**

L'assemblée générale réunie sur première convocation, est régulièrement constituée si plus de la moitié au moins des associés possédant au moins la moitié du capital social sont présents ou représentés  
A défaut l'assemblée est réunie sur deuxième convocation. Elle est alors régulièrement constituée si au moins 25% des associés possédant au moins 25% capital social est présente ou représentée.  
Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées.

## **II. Compétence – Attributions**

L'assemblée générale extraordinaire peut apporter aux statuts, dans toutes leurs dispositions, les modifications, quelles qu'elles soient, pourvu que ces modifications ne soient pas contraires à la loi.  
L'assemblée générale extraordinaire peut notamment :  
transférer le siège social en n'importe quel endroit du territoire métropolitain.  
Prononcer à toute époque, la dissolution anticipée de la société ou décider sa prorogation. A cet égard, et conformément à l'article 1844-6 du Code Civil, l'assemblée générale extraordinaire doit être réunie, un an au moins avant l'expiration de la société, pour statuer sur l'opportunité de sa prorogation.

### **Article 23 - Décisions constatées par un acte**

#### **I. Décisions collectives unanimes**

Les associés peuvent toujours, d'un commun accord et à tout moment, prendre à l'unanimité toutes décisions collectives qui leur paraîtront nécessaires par acte notarié ou sous seings privés, sans être tenus d'observer les règles prévues pour la réunion des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.  
Les décisions ainsi prises sont mentionnées à leur date dans le registre de délibérations ci-dessus prévu.

## **6 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX - CONTROLE DES COMPTES**

### **Article 24- Exercice social**

L'exercice social s'étend du 1er Janvier au 31 décembre.

### **Article 25 – Comptabilité – Comptes annuels – Bénéfices – Affectation et répartition**

La gérance doit tenir une comptabilité simplifiée conforme aux usages en vigueur  
Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, sous déduction des frais généraux et autres charges de la société, en ce compris toutes provisions et amortissements s'il y a lieu.  
Le bénéfice distribuable est déterminé par les associés.  
Par décision collective, les associés, après approbation des comptes de l'exercice écoulé et constatation de l'existence d'un bénéfice distribuable, procèdent à toutes distributions, reports à nouveau, inscription à tous comptes de réserves dont ils fixent l'affectation et l'emploi.  
Ils peuvent également décider la distribution de toutes réserves.  
Dans l'hypothèse où le bénéfice distribuable versé à l'usufruitier serait issu de la vente d'actifs et non simplement des produits générés par eux, les nus-propriétaires seraient en droit de demander l'inscription d'une créance de restitution sur la succession de l'usufruitier ayant ainsi étendu son droit de jouissance.  
Les modalités de la mise en paiement sont fixées par la décision de répartition  
Les pertes, s'il en existe seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

## **7 – DISSOLUTION - LIQUIDATION DE LA SOCIETE**

### **Article 26 - Dissolution**

La société prend fin à l'expiration du temps pour lequel elle a été constituée. Le gérant dès la fin des engagements entamera un programme de cession des actifs. Le gérant aura tout pouvoir pour vendre par lot à un prix ne pouvant être inférieur à 70% du prix de revient de l'immeuble, soit le prix d'achat du foncier et travaux engagés. Un prix inférieur nécessitera l'accord d'au moins 50% des associés présents en assemblée générale extraordinaire. Le gérant aura aussi la possibilité de procéder à un échange des parts sociales contre des titres librement négociables sous condition que la valeur nominale de l'échange soit d'au moins 70% de la valeur initiale. Cet échange sera privilégié à valeur identique pour obtenir une sortie permettant un accroissement de la liquidité des titres ainsi obtenu suite à l'échange.

En revanche, la société n'est dissoute par aucun évènement susceptible d'affecter l'un de ses associés et notamment :

le décès, l'incapacité ou la faillite personnelle d'un associé personne physique,  
la dissolution, le redressement judiciaire, la liquidation judiciaire d'un associé personne morale,  
La société n'est pas non plus dissoute par la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

#### **Article 27 – Effets de la dissolution**

La société se trouve en liquidation par l'effet et à l'instant de sa dissolution par quelque cause que ce soit.  
Elle n'a d'effet à l'égard des tiers qu'après sa publication.

La personnalité morale de la société se poursuit néanmoins pour les besoins de cette liquidation et jusqu'à la publication de sa clôture.

#### **Article 28 – Liquidation**

La société est liquidée par le ou les gérants en exercice lors de la survenance de la dissolution, à moins que les associés ne leur préfèrent un ou plusieurs liquidateurs nommés à l'unanimité des associés, le gérant associé ou non ne participant pas au vote ; ou à défaut par décision judiciaire.

La nomination des liquidateurs est publiée conformément aux dispositions réglementaires.

Les liquidateurs ont tous pouvoirs pour terminer les affaires en cours lors de la survenance de la dissolution, réaliser les éléments d'actifs, en bloc ou par éléments, à l'amiable ou aux enchères, recevoir le prix, donner quittance, régler le passif, transiger, compromettre, agir en justice, se désister, acquiescer et généralement faire ce qui est nécessaire pour mener à bonne fin les opérations de liquidation.

Après extinction du passif, le solde de l'actif est employé d'abord à rembourser aux associés le capital versé sur leurs parts sociales et non amorti. Le surplus s'il y a lieu, est réparti entre les associés au prorata du nombre de leurs parts sociales.

La clôture de la liquidation est constatée par l'assemblée générale.

#### **8- DIVERS**

En attendant l'accomplissement de la formalité d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, les associés comparants donnent mandat express au gérant, ci-dessus désigné et présent, qui accepte, de réaliser immédiatement, pour le compte de la Société, les actes et engagements suivants jugés urgents dans l'intérêt social, à savoir :

- Procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- Ouvrir tous comptes bancaires ou postaux,
- Procéder aux formalités d'acquisition d'un ou des biens et des droits immobiliers suivants :

##### **Un ou plusieurs lots sis :**

33 Rue Marceau et 4 avenue Malausséna, NICE (06), cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
LS	248	4 AV MALAUSSENA	00 ha 08 a 44 ca

- Concourir à toutes les démarches nécessaires pour souscrire un prêt dans la limite de 120% du capital social et d'un taux d'intérêt d'emprunt limité à 2,50% annuel fixe et sur une durée maximum de 20 ans incluant 2 ans de différé,
- Consentir pour ce faire tous privilèges de vendeur et de prêteur de deniers, toutes hypothèques et plus généralement toutes sûretés,
- Souscrire toutes assurances, et les différents contrats de gestion de l'immeuble,
- Souscrire le contrat de travaux type contractant général, avec un engagement maximum de 120% du capital social
- Placer les liquidités en « bon père de famille »,
- Aux effets ci-dessus passer et signer tous actes et pièces, faire toutes déclarations et affirmations, élire domicile, substituer en tout ou en partie et généralement faire le nécessaire pour un bon démarrage de la Société ;

### **Article 31 - Engagements pour le compte de la Société en formation**

Les actes et engagements accomplis et/ou à accomplir pour le compte de la société en formation font l'objet d'un état et/ou d'un mandat, revêtus de la signature des associés fondateurs.

Par le seul fait de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, ces opérations et les engagements en résultant seront réputés avoir été faits et souscrits dès l'origine par la société qui les reprendra à son compte.

### **Article 32 - Contestations**

Toutes les contestations concernant les affaires sociales qui pourraient s'élever entre les associés, ou ces derniers et la Société, pendant la durée de vie de la Société et sa liquidation seront portées devant le Tribunal de Grande Instance de Lyon. En conséquence, tout associé devra faire élection de domicile dans le ressort du tribunal compétent du lieu du siège social et toute assignation et signification seront régulièrement faites à ce domicile. A défaut d'élection de domicile, les assignations et significations sont valablement faites au Parquet du Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance du siège social.

### **Article 33 - Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection au siège social de la Société, avec attribution de juridiction au Tribunal de Grande Instance de ce siège.

### **Article 34 - Frais**

Les frais, droits et honoraires de constitution seront supportés par la Société, inscrits en compte de frais généraux et amortis dès la première année et, en tous cas, avant toute distribution de bénéfices.

Fait à Lyon, en 2 originaux dont un pour être déposé au siège social et un autre pour l'accomplissement des diverses formalités requises.

Les associés fondateurs se verront remettre une copie conforme par la gérance.

Signature du gérant :



## Titre II - Identification des parties : Associé(s)

### Associé(e) :

NOM Prénom :TOQUE Olivier, Jean-Claude, Albert, Louis.....

Adresse :24 rue fernand leger 35770 VERN SUR SEINE .....

.....  
Date de naissance :04/04/1970.....

Lieu de naissance :RENNES (35)

Situation ou/et régime matrimonial : Célibataire .....

#### Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

#### Apport en numéraire

TOQUE Olivier, Jean-Claude, Albert, Louis en échange de son apport de 10000 € entièrement libéré aura le droit à 1 part(s) sociale(s).

#### Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

TOQUE Olivier, Jean-Claude, Albert, Louis en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 1 à 1 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom :GOARZIN Philippe .....  
Adresse : 71 rue des marais 92190 Meudon .....  
Date de naissance :03/04/1974.....  
Lieu de naissance :LESNEVEN (29)  
Situation ou/et régime matrimonial : Marié sous le régime de la communauté .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.  
M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale : GOARZIN Fabienne  
Adresse : 71 rue des marais 92190 Meudon  
Date de naissance : 12/04/1973  
Lieu de naissance : Fontenay aux roses

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

GOARZIN Philippe en échange de son apport de 20000 € entièrement libéré aura le droit à 2 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

GOARZIN Philippe en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 2 à 3 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom :DELEUZE Thierry, Michel, Régis.....

Adresse :3 rue Jules Simon 75015 PARIS .....

Date de naissance :20/04/1966.....

Lieu de naissance : ISSY LES MOULINEAUX (92)

Situation ou/et régime matrimonial :Divorcé .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

DELEUZE Thierry, Michel, Régis en échange de son apport de 20 000 € entièrement libéré aura le droit à 2 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

DELEUZE Thierry, Michel, Régis en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 4 à 5 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom :DENEULIN Denis, Jean, Claude.....

Adresse :2 Rue Paul Emile Victor 66140 CANET EN ROUSSILLON .....

Date de naissance :06/08/1974.....

Lieu de naissance :NANTERRE (92)

Situation ou/et régime matrimonial :Célibataire .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

DENEULIN Denis, Jean, Claude en échange de son apport de 10000 € entièrement libéré aura le droit à 1 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

DENEULIN Denis, Jean, Claude en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 6 à 6.

**Associé(e) :**

NOM Prénom :CHAVOT Kevin, Marcel, Jean.....

Adresse :46 Rue Du Professeur Voron 42410 PELUSSIN.....

Date de naissance :30/03/1989.....

Lieu de naissance : Saint Etienne (42)

Situation ou/et régime matrimonial :Pacsé.....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

CHAVOT Kevin, Marcel, Jean en échange de son apport de 10000 € entièrement libéré aura le droit à 1 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

CHAVOT Kevin, Marcel, Jean en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 7 à 7.

**Associé(e) :**

NOM Prénom : CHATZIGEORGIU Eleni, Alexandra .....

Adresse :97 Rue St Dominique 75007 Paris.....

Date de naissance :22/06/1971.....

Lieu de naissance :THESSALONIQUE (GRECE)

Situation ou/et régime matrimonial :Célibataire .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

CHATZIGEORGIU Eleni, Alexandra en échange de son apport de 30 000 € entièrement libéré aura le droit à 3 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

CHATZIGEORGIU Eleni, Alexandra en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 8 à 10 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom :HALBRONN Didier, René, Michel.....

Adresse : 288 Rue André Philip 69003 Lyon .....

Date de naissance :24/04/1958.....

Lieu de naissance : LA TRONCHE (38)

Situation ou/et régime matrimonial : Marié sous le régime de la communauté .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale : HALBRONN Florence

Adresse : 288 Rue André Philip 69003 Lyon

Date de naissance : 12/09/1957

Lieu de naissance : DAX (40)

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

HALBRONN Didier, René, Michel en échange de son apport de 20 000 € entièrement libéré aura le droit à 2 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

HALBRONN Didier, René, Michel en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 11 à 12 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom : RIOUT Florence Thérèse, Héléne .....

Adresse :13 Rue Raymond Queneau 92500 Rueil Malmaison .....

Date de naissance :23/03/1963.....

Lieu de naissance :Neuilly sur seine (92)

Situation ou/et régime matrimonial :Célibataire .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

RIOUT Florence Therese, Héléne en échange de son apport de 10000 € entièrement libéré aura le droit à 1 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

RIOUT Florence Therese, Héléne en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 13 à 13 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom :BECQUEREL Jean-Christophe, Laurent,Maurice .....

Adresse :26 rue Léon Gruel 02870 FOURDRAIN.....

Date de naissance :09/06/1994.....

Lieu de naissance :Laon (02)

Situation ou/et régime matrimonial :Célibataire .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

BECQUEREL Jean-Christophe, Laurent,Maurice en échange de son apport de 10 000 € entièrement libéré aura le droit à 1 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

BECQUEREL Jean-Christophe, Laurent,Maurice en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 14 à 14 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom : BERTHAUT Laurent.....

Adresse :67 Rue Des Drouards 44340 BOUGUENAIIS .....

Date de naissance :26/02/1975.....

Lieu de naissance :Créteil (94)

Situation ou/et régime matrimonial :Pacsé.....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

BERTHAUT Laurent en échange de son apport de 40 000 € entièrement libéré aura le droit à 4 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

BERTHAUT Laurent en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 15 à 18 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom :GALICHET Hervé, Antoine .....

Adresse : 886 route de jalloussieux 69530 ORLIENAS .....

Date de naissance :11/09/1969.....

Lieu de naissance :Roanne (42)

Situation ou/et régime matrimonial : Marié sous le régime de la communauté .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale : GALICHET Béatrice

Adresse : 886 route de jalloussieux 69530 ORLIENAS

Date de naissance : 22/09/1969

Lieu de naissance : Roanne (42)

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

GALICHET Hervé, Antoine en échange de son apport de 10 000 € entièrement libéré aura le droit à 1 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

GALICHET Hervé, Antoine en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 19 à 19.

**Associé(e) :**

NOM Prénom : BATUT , *NOM EPOUSE* : BERTHIER Henriette, Eugenie, Jeanne.....

Adresse :54 rue perronet 92200 NEUILLY SUR SEINE .....

.....  
Date de naissance :14/04/1932.....

Lieu de naissance : Paris 20e (75)

Situation ou/et régime matrimonial :Célibataire .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

BATUT, *NOM EPOUSE* : BERTHIER Henriette, Eugenie, Jeanne en échange de son apport de 40 000 € entièrement libéré aura le droit à 4 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

BATUT, *NOM EPOUSE* : BERTHIER Henriette, Eugenie, Jeanne en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 20 à 23 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom : MIRABEL RUIZ Irene .....  
Adresse :141 av Paul Santy 69008 Lyon .....  
Date de naissance :16/04/1993.....  
Lieu de naissance :VITORIA GASTEIZ (Espagne)  
Situation ou/et régime matrimonial :Pacsée.....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.  
M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

MIRABEL RUIZ Irene en échange de son apport de 10 000 € entièrement libéré aura le droit à 1 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

MIRABEL RUIZ Irene en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 24 à 24 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom : MARZIN Clément, Pierre, Yves .....

Adresse :32 rue Keradrien 29490 GUIPAVAS .....

Date de naissance :16/10/1989.....

Lieu de naissance :Brest (29)

Situation ou/et régime matrimonial :Pacsé.....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

MARZIN Clément, Pierre, Yves en échange de son apport de 10 000 € entièrement libéré aura le droit à 1 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

MARZIN Clément, Pierre, Yves en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 25 à 25 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom :VOURIOT Alexandre, Alain, Jean, André .....

Adresse :20 rue de la cure 54770 BOUXIERES AUX CHENES .....

Date de naissance :10/03/1976.....

Lieu de naissance :ESSEY LES NANCY (54)

Situation ou/et régime matrimonial : Marié sous le régime de la communauté .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale : VOURIOT Nathalie

Adresse : 20 rue de la cure 54770 BOUXIERES AUX CHENES

Date de naissance : 22/04/1979

Lieu de naissance : SARREBOURG (57)

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

VOURIOT Alexandre, Alain, Jean, André en échange de son apport de 20 000 € entièrement libéré aura le droit à 2 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

VOURIOT Alexandre, Alain, Jean, André en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 26 à 27.

**Associé(e) :**

NOM Prénom :DEVILLE CAVELLIN Marc, Michel.....

Adresse :387 Impasse grange neuve 73400 MARTHOD .....

Date de naissance :18/01/1971.....

Lieu de naissance :ALBERTVILLE (73)

Situation ou/et régime matrimonial :Marié sous le régime de la communauté .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale : DEVILLE CAVELLIN Véronique

Adresse : 387 Impasse grange neuve 73400 MARTHOD

Date de naissance : 08/10/1972

Lieu de naissance : ALBERTVILLE (73)

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

DEVILLE CAVELLIN Marc, Michel en échange de son apport de 20 000 € entièrement libéré aura le droit à 2 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

DEVILLE CAVELLIN Marc, Michel en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 28 à 29 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom : RICHARD François, Jean .....

Adresse : 2 Allée des Chevreuils 69580 SATHONAY VILLAGE .....

Date de naissance : 26/12/1973.....

Lieu de naissance : Lyon 4 (69)

Situation ou/et régime matrimonial : Marié sous le régime de la communauté .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale : GILLES Emmanuelle

Adresse : 2 Allée des chevreuils 69580 SATHONAY VILLAGE

Date de naissance : 19/07/1978

Lieu de naissance : Aix en provence (13)

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

RICHARD François, Jean en échange de son apport de 10 000 € entièrement libéré aura le droit à 1 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

RICHARD François, Jean en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 30 à 30 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom : GUERRAZ Geoffray, Damien .....

Adresse : 2 TER Chemin de la Tuilière 38080 FOUR.....

Date de naissance :08/06/1983.....

Lieu de naissance :Lyon 4 (69)

Situation ou/et régime matrimonial :Pacsé.....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

GUERRAZ Geoffray, Damien en échange de son apport de 10 000 € entièrement libéré aura le droit à 1 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

GUERRAZ Geoffray, Damien en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 31 à 31 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom : DA COSTA DE MATOS Sylvain, Jean, Marie .....

Adresse :33 avenue Paul Claudel 59510 HEM.....

Date de naissance :26/04/1958.....

Lieu de naissance :ROUBAIX(59)

Situation ou/et régime matrimonial :Marié sous le régime de la communauté .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale : LIAGRE Laurence

Adresse : 33 avenue Paul Claudel 59510 HEM

Date de naissance : 16/04/1959

Lieu de naissance : TOURCOING(59)

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

DA COSTA DE MATOS Sylvain, Jean, Marie en échange de son apport de 10 000 € entièrement libéré aura le droit à 1 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

DA COSTA DE MATOS Sylvain, Jean, Marie en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 32 à 32.

**Associé(e) :**

NOM Prénom :ELIES Jean-Francois .....

Adresse :2 Allée du cardinal 92500 RUEIL - MALMAISON .....

Date de naissance :07/03/1967.....

Lieu de naissance :LE BOUSCAT (33)

Situation ou/et régime matrimonial :Divorcé .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

ELIES Jean-Francois en échange de son apport de 20 000 € entièrement libéré aura le droit à 2 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

ELIES Jean-Francois en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 33 à 34 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom :TENAILLEAU NOM EPOUSE : POTARD Sophie, Odile, Dominique.....

Adresse :24 Avenue Du Palais Royal 78450 VILLEPREUX.....

Date de naissance :27/10/1970.....

Lieu de naissance :ROMANS SUR ISERE (26)

Situation ou/et régime matrimonial :Mariée sous le régime de la communauté .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale : POTARD Philippe

Adresse : 24 Avenue Du Palais Royal 78450 VILLEPREUX

Date de naissance : 11/10/1961

Lieu de naissance : RUEIL – MALMAISON (92)

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

TENAILLEAU NOM EPOUSE : POTARD Sophie, Odile, Dominique en échange de son apport de 10 000 € entièrement libéré aura le droit à 1 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

TENAILLEAU NOM EPOUSE : POTARD Sophie, Odile, Dominique en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 35 à 35.

**Associé(e) :**

NOM Prénom : MOULIN NOM EPOUSE : PIVARD Marie-Pierre .....

Adresse : 17 rue bergier 26600 TAIN L'HERMITAGE .....

Date de naissance : 29/09/1959.....

Lieu de naissance : LYON 6 (69)

Situation ou/et régime matrimonial : Mariée sous le régime de la séparation de bien .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

MOULIN NOM EPOUSE : PIVARD Marie-Pierre en échange de son apport de 40 000 € entièrement libéré aura le droit à 4 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

MOULIN NOM EPOUSE : PIVARD Marie-Pierre en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 36 à 39 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom : BUFFIERE Jacky, Georges, Fernand .....

Adresse : 520 Chemin des chauds 26600 PONT DE L'ISERE .....

Date de naissance : 18/02/1968.....

Lieu de naissance : TAIN L'HERMITAGE (26)

Situation ou/et régime matrimonial : Marié sous le régime de communauté .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale : BUFFIERE Ghislaine

Adresse : 520 Chemin des chauds 26600 PONT DE L'ISERE

Date de naissance : 12/06/1969

Lieu de naissance : VALENCE (26)

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

BUFFIERE Jacky, Georges, Fernand en échange de son apport de 40 000 € entièrement libéré aura le droit à 4 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

BUFFIERE Jacky, Georges, Fernand en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 40 à 43 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom :CHAMPETIER Jean-Luc , Marie, Roger .....

Adresse :5 allée des érables 71240 SENNECEY LE GRAND .....

Date de naissance :27/08/1950.....

Lieu de naissance :LABEAUME (07)

Situation ou/et régime matrimonial : Marié sous le régime de la séparation de bien .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

CHAMPETIER Jean-Luc , Marie, Roger en échange de son apport de 10 000 € entièrement libéré aura le droit à 1part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

CHAMPETIER Jean-Luc , Marie, Roger en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 44 à 44 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom : HUSSON Emmanuel, André, Robert, Alain .....

Adresse : 4 Rue des 2 Frères Texier-Lahouille 56000 VANNES .....

Date de naissance : 06/10/1965.....

Lieu de naissance : REIMS (51)

Situation ou/et régime matrimonial : Marié sous le régime de la séparation de bien .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

HUSSON Emmanuel, André, Robert, Alain en échange de son apport de 20 000 € entièrement libéré aura le droit à 2 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

HUSSON Emmanuel, André, Robert, Alain en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 45 à 46

**Associé(e) :**

NOM Prénom : BRACQUEMART Jean-Pierre, Guy, Roger .....

Adresse :12 BIS Rue Alexandre Coutureau 92210 SAINT CLOUD .....

Date de naissance :10/11/1959.....

Lieu de naissance LA GARENNE COLOMBES (92)

Situation ou/et régime matrimonial :Marié sous le régime de la communauté .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale : BRACQUEMART Francine

Adresse : 12 BIS Rue Alexandre Coutureau 92210 SAINT CLOUD

Date de naissance : 11/08/1959

Lieu de naissance : DOUAI (59)

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

BRACQUEMART Jean-pierre, Guy, Roger en échange de son apport de 10 000 € entièrement libéré aura le droit à 1 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

BRACQUEMART Jean-pierre, Guy, Roger en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 47 à 47 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom : MICHEL Vincent, Guy, Paul.....

Adresse :11 Castel Pavillon 07800 BEAUCHASTEL.....

Date de naissance :29/04/1961.....

Lieu de naissance :VALENCE (26)

Situation ou/et régime matrimonial :Célibataire .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

MICHEL Vincent, Guy, Paul en échange de son apport de 10 000 € entièrement libéré aura le droit à 1 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

MICHEL Vincent, Guy, Paul en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 48 à 48

**Associé(e) :**

NOM Prénom : SENDER Philippe, Jean, François.....

Adresse :136 rue Mouneyra 33000 BORDEAUX.....

Date de naissance :17/06/1964.....

Lieu de naissance :Toulouse (31)

Situation ou/et régime matrimonial :Marié sous le régime de la communauté .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale : SENDER Sylvie

Adresse : 136 rue Mouneyra 33000 BORDEAUX

Date de naissance : 25/02/1966

Lieu de naissance :BORDEAUX (33)

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

SENDER Philippe, Jean, François en échange de son apport de 10 000 € entièrement libéré aura le droit à 1part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

SENDER Philippe, Jean, François en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 49 à 49 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom : LEFEVRE Céline, Sandrine, Angélique .....

Adresse : 1 RUE MARGUERITE DILHAN 31300 TOULOUSE .....

Date de naissance : 23/03/1975.....

Lieu de naissance : QUEBEC (CANADA)

Situation ou/et régime matrimonial : Célibataire .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

LEFEVRE Céline, Sandrine, Angélique en échange de son apport de 10 000 € entièrement libéré aura le droit à 1 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

LEFEVRE Céline, Sandrine, Angélique en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 50 à 50 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom : BERTHELOT Fabrice, Philippe, Pierrick.....

Adresse :4 Place Tabareau 69004 LYON.....

Date de naissance :16/08/1965.....

Lieu de naissance :Lyon 2 (69)

Situation ou/et régime matrimonial :Célibataire .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

BERTHELOT Fabrice, Philippe, Pierrick en échange de son apport de 10 000 € entièrement libéré aura le droit à 1part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

BERTHELOT Fabrice, Philippe, Pierrick en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 51 à 51 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom : COLLET , *NOM EPOUSE* : BOUCHARD Marie-Hélène .....

Adresse :35 Quai Jean Jacques Rousseau 69350 LA MULATIERE .....

Date de naissance :07/06/1941 .....

Lieu de naissance :Lyon 6 (69)

Situation ou/et régime matrimonial :Mariée sous le régime de la séparation de bien .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

COLLET , *NOM EPOUSE* : BOUCHARD Marie-Hélène en échange de son apport de 10 000 € entièrement libéré aura le droit à 1part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

COLLET , *NOM EPOUSE* : BOUCHARD Marie-Hélène en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 52 à 52 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom : RICHARD Régis, Jean.....

Adresse :60 rue Albert Camus 34660 COURNONTERRAL.....

Date de naissance :19/11/1983.....

Lieu de naissance : MONTPELLIER (34)

Situation ou/et régime matrimonial :Marié sous le régime de la séparation de bien .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

RICHARD Régis, Jean en échange de son apport de 10 000 € entièrement libéré aura le droit à 1 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

RICHARD Régis, Jean en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 53 à 53 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom : MESHAKA Yves.....

Adresse :17 rue paul bert 54220 MALZEVILLE .....

Date de naissance :05/02/1977.....

Lieu de naissance :Paris 15 (75)

Situation ou/et régime matrimonial :Pacsé.....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

MESHAKA Yves en échange de son apport de 10 000 € entièrement libéré aura le droit à 1part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

MESHAKA Yves en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 54 à 54.

**Associé(e) :**

NOM Prénom : HUBER Philippe, Jean, René .....

Adresse :24 route de l'Empereur 92500 RUEIL MALMAISON .....

Date de naissance :21/03/1965.....

Lieu de naissance :NANCY (54)

Situation ou/et régime matrimonial :Marié sous le régime de la communauté .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale : HUBER Caroline

Adresse : 24 route de l'Empereur 92500 RUEIL MALMAISON

Date de naissance : 05/02/1965

Lieu de naissance :EPINAL (88)

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

HUBER Philippe, Jean, René en échange de son apport de 20 000 € entièrement libéré aura le droit à 2 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

HUBER Philippe, Jean, René en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 55 à 56 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom : MERMET-GRANDFILLE Alexis, Michel.....

Adresse :48 CHEMIN DES VILLAUDS 38240 MEYLAN .....

Date de naissance :30/06/1966.....

Lieu de naissance :LA TRONCHE (38)

Situation ou/et régime matrimonial :Marié sous le régime de la communauté .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale : MERMET GRANDFILLE Frédérique

Adresse : 48 CHEMIN DES VILLAUDS 38240 MEYLAN

Date de naissance : 26/05/1966

Lieu de naissance :St Brieuc (22)

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

MERMET GRANDFILLE Alexis, Michel en échange de son apport de 10 000 € entièrement libéré aura le droit à 1part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

MERMET GRANDFILLE Alexis, Michel en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 57 à 57 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom : EMERARD NOM EPOUSE : DARMOCHOD Isabelle, Marie .....

Adresse : 99 Rue De La Liberté 38090 VILLEFONTAINE .....

Date de naissance : 29/04/1967 .....

Lieu de naissance : BOURGOIN-JALLIEU (38)

Situation ou/et régime matrimonial : Marié sous le régime de la communauté .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale : DARMOCHOD Philippe

Adresse : 99 Rue De La Liberté 38090 VILLEFONTAINE

Date de naissance : 10/05/1963

Lieu de naissance : BOURGOIN JALLIEU (38)

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

EMERARD NOM EPOUSE : DARMOCHOD Isabelle, Marie en échange de son apport de 10 000 € entièrement libéré aura le droit à 1 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

EMERARD NOM EPOUSE : DARMOCHOD Isabelle, Marie en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 58 à 58 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom : LAVIGNE Renaud, Noël.....

Adresse :6 rue Toullier 75005 Paris.....

Date de naissance :21/12/1973.....

Lieu de naissance :Saint Yrieix la Perche (87)

Situation ou/et régime matrimonial :Célibataire .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

LAVIGNE Renaud, Noël en échange de son apport de 10 000 € entièrement libéré aura le droit à 1part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

LAVIGNE Renaud, Noël en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 59 à 59 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom : HOLL NOM EPOUSE SELLI Christine, Odile.....

Adresse :1688 chemin de la Carra 38780 PONT EVEQUE .....

.....  
Date de naissance :04/04/1959.....

Lieu de naissance :SAINTE FOY LES LYON (69)

Situation ou/et régime matrimonial : Mariée sous le régime de la séparation de bien .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

HOLL NOM EPOUSE SELLI Christine, Odile en échange de son apport de 30 000 € entièrement libéré aura le droit à 3 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

HOLL NOM EPOUSE SELLI Christine, Odile en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 60 à 62 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom : MORIN *NOM EPOUSE* :BOURDI Valérie, Florence .....

Adresse :1045 Quai COMBE OURSINE 26460 BOURDEAUX.....

Date de naissance :16/04/1968.....

Lieu de naissance :DIEULEFIT (26)

Situation ou/et régime matrimonial :Mariée sous le régime de la séparation .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

MORIN *NOM EPOUSE* :BOURDI Valérie, Florence en échange de son apport de 10 000 € entièrement libéré aura le droit à 1 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

MORIN *NOM EPOUSE* :BOURDI Valérie, Florence en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 63 à 63 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom : BALLY Adrien, Louis, César .....

Adresse :7 ROUTE DE CHEZ RAVASSE 74500 EVIAN LES BAINS .....

Date de naissance :07/02/1979.....

Lieu de naissance :ANNEMASSE (74)

Situation ou/et régime matrimonial :Marié sous le régime de la séparation de bien .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

BALLY Adrien, Louis, César en échange de son apport de 10 000 € entièrement libéré aura le droit à 1part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

BALLY Adrien, Louis, César en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 64 à 64 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom :LOUKMANDJEE Saïfoudine .....

Adresse :156 rue Paul Doumer 78420 CARRIERES SUR SEINE .....

Date de naissance :05/12/1971.....

Lieu de naissance :MAROANTSETRA (MADAGASCAR)

Situation ou/et régime matrimonial :Marié sous le régime de la communauté .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale : MAMODALY LOUKMANDJEE Lamia

Adresse : 156 rue Paul Doumer 78420 CARRIERES SUR SEINE

Date de naissance : 10/08/1976

Lieu de naissance :SAINT QUENTIN (02)

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

LOUKMANDJEE Saïfoudine en échange de son apport de 20 000 € entièrement libéré aura le droit à 2 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

LOUKMANDJEE Saïfoudine en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 65 à 66 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom :SEMAIL NOM EPOUSE : BLOT Celine, Christiane, Lucienne.....

Adresse :18 rue guyot jomard 56000 VANNES .....

.....  
Date de naissance :18/09/1970.....

Lieu de naissance : ROUEN ( 76)

Situation ou/et régime matrimonial :Mariée sous le régime de la séparation de bien .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

SEMAIL NOM EPOUSE BLOT Celine, Christiane, Lucienne en échange de son apport de 20 000 € entièrement libéré aura le droit à 2 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

SEMAIL NOM EPOUSE BLOT Celine, Christiane, Lucienne en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 67 à 68.

**Associé(e) :**

NOM Prénom :COUCHAUD NOM EPOUSE : BROSSARD Béatrice, Joséphine, Antoinette.....

Adresse :225 RUE DU 8 MAI1945 38540 ST JUST CHALEYSSIN .....

.....  
Date de naissance :03/09/1969.....

Lieu de naissance :MONTBRISON (42)

Situation ou/et régime matrimonial :Mariée sous le régime de la communauté .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale : BROSSARD Hervé

Adresse : 225 RUE DU 8 MAI1945 38540 ST JUST CHALEYSSIN

Date de naissance : 17/05/1972

Lieu de naissance :ST PRIEST

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

COUCHAUD NOM EPOUSE : BROSSARD Béatrice, Joséphine, Antoinette en échange de son apport de 10 000 € entièrement libéré aura le droit à 1 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

COUCHAUD NOM EPOUSE : BROSSARD Béatrice, Joséphine, Antoinette en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 69 à 69 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom : ACKERMANN VEUVE TERNAMIAN Claude, Hélène.....

Adresse :174 RUE DU 8 MAI 1945 69100 VILLEURBANNE .....

Date de naissance :28/09/1937.....

Lieu de naissance :LONS LE SAUNIER (39)

Situation ou/et régime matrimonial :Veuve .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

ACKERMANN VEUVE TERNAMIAN Claude, Hélène en échange de son apport de 10 000 € entièrement libéré aura le droit à 1 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

ACKERMANN VEUVE TERNAMIAN Claude, Hélène en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 70 à 70 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom :REIN Stève, Franck.....  
Adresse :7 RUE DES CARRIERES 57400 SARREBOURG .....  
Date de naissance :02/04/1975.....  
Lieu de naissance :MEKNES (MAROC)  
Situation ou/et régime matrimonial :Marié sous le régime de la communauté .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.  
M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale : BUCHI Carine  
Adresse : 7 RUE DES CARRIERES 57400 SARREBOURG  
Date de naissance : 13/10/1975  
Lieu de naissance :STRASBOURG (67)

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

REIN Stève, Franck en échange de son apport de 20 000 € entièrement libéré aura le droit à 2 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

REIN Stève, Franck en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 71 à 72 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom :PARIS Loïc, Stéphan .....  
Adresse :Lycée Français Moscou A Dumas – 7A MILIOUTINSKI PEREULOK101000 MOSCOU (RUSSIE).  
.....  
Date de naissance :16/02/1971.....  
Lieu de naissance : Alès (30)  
Situation ou/et régime matrimonial :Marié sous le régime de la communauté .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.  
M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale : GILLES Nathalie  
Adresse : Lycée Français Moscou A Dumas – 7A MILIOUTINSKI PEREULOK101000 MOSCOU RUSSIE  
Date de naissance : 10/03/1974  
Lieu de naissance :NIMES (30)

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

PARIS Loïc, Stéphan en échange de son apport de 10 000 € entièrement libéré aura le droit à 1 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

PARIS Loïc, Stéphan en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 73 à 73.

**Associé(e) :**

NOM Prénom :BOLARD Merry, Pierre, Raoul .....

Adresse :13 B ROUTE DE SORNAY 71500 LOUHANS .....

Date de naissance :15/03/1974.....

Lieu de naissance :SAINT REMY (71)

Situation ou/et régime matrimonial :Pacsé.....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

BOLARD Merry, Pierre, Raoul en échange de son apport de 20 000 € entièrement libéré aura le droit à 2 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

BOLARD Merry, Pierre, Raoul en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 74 à 75 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom :RAJABALY Alnour.....

Adresse :13 RUE FOURNIER 92110 CLICHY .....

Date de naissance :27/02/1965.....

Lieu de naissance :FIANARANTSOA (MADAGASCAR)

Situation ou/et régime matrimonial :Marié sous le régime de la séparation de bien .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

RAJABALY Alnour en échange de son apport de 10 000 € entièrement libéré aura le droit à 1 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration)

RAJABALY Alnour en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 76 à 76 .

**Associé(e) :**

NOM Prénom :FOMINYKH Olga.....

Adresse :120 chemin de la Perussonne 13400 AUBAGNE.....

Date de naissance :29/06/1972.....

Lieu de naissance : TAVRITCHANKA (RUSSIE)

Situation ou/et régime matrimonial :Célibataire .....

Dans le cas d'un régime en communauté légale :

Signature de l'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté légale qui renonce à la qualité d'associé.

M. ou Mme reconnaît avoir été avertis du projet de constitution de la présente société et de la possibilité qui leur est donnée par l'article 1832-2 du Code Civil d'entrer personnellement dans ladite société en qualité d'associés. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas user de la faculté qui leur est ainsi offerte et qu'ils renoncent expressément à revendiquer la qualité d'associé dans la société actuellement en cours de constitution. En conséquence, les parts qui seront créées en rémunération des apports des conjoints associés leur seront attribuées en totalité mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existante entre les conjoints.

Nom prénom du conjoint marié sous le régime de la communauté légale :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

« Renonce à la qualité d'associé »

Apport en numéraire

FOMINYKH Olga en échange de son apport de 10 000 € entièrement libéré aura le droit à 1 part(s) sociale(s).

Rémunération de l'apports (partie réservée à l'administration

FOMINYKH Olga en échange de son apport bénéficiera de la (des) part(s) numérotée(s) de 77 à 77 .

# Mandat

Je, soussigné(e) OLga FOMINYKH

Demeurant 120 ch de la perussonne, Résid le Grand Cèdre

13400 Aubagne

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à Aubagne

Le 09/12/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par OLga FOMINYKH  
Le 09/12/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Alhour RAJABALY

Demeurant 13 Rue Fournier

92110 Clichy

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à Clichy

Le 09/12/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Alhour RAJABALY  
Le 09/12/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) loic PARIS

Demeurant Lycee Francais Moscou A Dumas, , 7 A Milioutinski Pereulok

101000 MOSCOU

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à MOSCOU

Le 08/12/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par loic PARIS  
Le 08/12/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Merry Bolard

Demeurant 13 B route de Sornay

71500 Louhans

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à Louhans

Le 08/12/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Merry Bolard  
Le 08/12/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) STEVE REIN

Demeurant 7 RUE DES CARRIERES

SARREBOURG 57400

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à 57400

Le 08/12/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par STEVE REIN  
Le 08/12/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Céline BLOT

Demeurant 18, rue Guyot Jomard

56000 VANNES

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à VANNES

Le 04/12/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Céline BLOT  
Le 04/12/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Béatrice BROSSARD

Demeurant 225 rue du 8 mai 1945

38540 ST JUST CHALEYSSIN

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à ST JUST CHALEYSSIN

Le 07/12/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Béatrice BROSSARD  
Le 07/12/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) claire hélène TERNAMIAN

Demeurant 174 RUE DU 8 MAI 1945

69100 VILLEURBANNE

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à VILLEURBANNE

Le 07/12/2020

Signature de l'Associé(e)

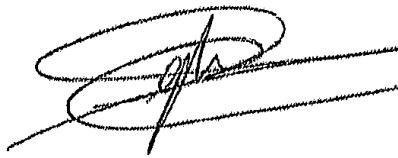
*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par claire hélène TERNAMIAN  
Le 07/12/2020

 Signed with  
**universign** 

*Mandat accepté*  


# Mandat

Je, soussigné(e) Adrien BALLY

Demeurant Le Tanit 7 Route de chez Ravasse, -

74500 Evian-les-Bains

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à Evian-les-Bains

Le 04/12/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Adrien BALLY  
Le 04/12/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Saifoudine LOUKMANDJEE

Demeurant 156 rue Paul Doumer

78420 Carrières-sur-seine

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à Carrières-sur-seine

Le 04/12/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Saifoudine LOUKMANDJEE  
Le 04/12/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Valérie BOURDI

Demeurant 1045 Combe Oursine, Combe Roussine

26460 BOURDEAUX

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à BOURDEAUX

Le 03/12/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Valérie BOURDI  
Le 03/12/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Christine SELLI

Demeurant 1688 Chemin de la Carra

38780 PONT EVEQUE

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à PONT EVEQUE

Le 30/11/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Christine SELLI  
Le 30/11/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Renaud-Noél LAVIGNE

Demeurant 6 rue Toullier

75005 PARIS

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à PARIS

Le 28/11/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Renaud-Noél LAVIGNE  
Le 28/11/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Isabelle DARMOCHOD

Demeurant 99 rue de la Liberté

38090 VILLEFONTAINE

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à VILLEFONTAINE

Le 25/11/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Isabelle DARMOCHOD  
Le 25/11/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) JEAN-PIERRE BRACQUEMART  
Demeurant 12 BIS RUE ALEXANDRE COUTUREAU  
92210 SAINT CLOUD

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à SAINT CLOUD

Le 27/11/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par JEAN-PIERRE BRACQUEMART  
Le 27/11/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) ALEXIS MERMET-GRANDFILLE

Demeurant 48 CHEMIN DES VILLAUDS

38240 MEYLAN

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à MEYLAN

Le 25/11/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par ALEXIS MERMET-GRANDFILLE  
Le 25/11/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Régis RICHARD

Demeurant 60 RUE ALBERT CAMUS

34660 COURNONTERRAL

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à COURNONTERRAL

Le 24/11/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Régis RICHARD  
Le 24/11/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Marie-Hélène BOUCHARD

Demeurant 35 Quai Jean Jacques Rousseau

69350 LA MULATIERE

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à LA MULATIERE

Le 24/11/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Marie-Hélène BOUCHARD  
Le 24/11/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Philippe HUBER

Demeurant 24 rte Empereur

92500 Rueil Malmaison

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à Rueil Malmaison

Le 24/11/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Philippe HUBER  
Le 24/11/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) YVES MESHAKA

Demeurant 17 rue Paul Bert

54220 Malzeville

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à Malzeville

Le 24/11/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par YVES MESHAKA  
Le 24/11/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Fabrice BERTHELOT

Demeurant 4 Place Tabareau

69004 LYON

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à LYON

Le 21/11/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Fabrice BERTHELOT  
Le 21/11/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) CELINE LEFEVRE

Demeurant 1 RUE MARGUERITE DILHAN

31300 TOULOUSE

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à TOULOUSE

Le 20/11/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par CELINE LEFEVRE  
Le 20/11/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Vincent MICHEL

Demeurant 11 Castel Pavillon

07800 BEAUCHASTEL

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à BEAUCHASTEL

Le 21/11/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Vincent MICHEL  
Le 21/11/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Philippe Sender

Demeurant 136 RUE MOUNEYRA

33000 BORDEAUX

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à BORDEAUX

Le 19/11/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Philippe Sender  
Le 19/11/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Sophie POTARD

Demeurant 24 avenue du Palais Royal

78450 Villepreux

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à Villepreux

Le 23/10/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Sophie POTARD  
Le 23/10/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Emmanuel HUSSON

Demeurant 4 rue 2 freres T LAHOULLE

56000 VANNES

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à VANNES

Le 18/11/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Emmanuel HUSSON  
Le 18/11/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Jean-Luc CHAMPETIER

Demeurant 5 allée des Erables

71240 SENNECEY LE GRAND

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à SENNECEY LE GRAND

Le 18/11/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Jean-Luc CHAMPETIER  
Le 18/11/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) JACKY BUFFIERE

Demeurant 520 Chemin des chauds

26600 PONT DE L'ISERE

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à PONT DE L'ISERE

Le 18/11/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par JACKY BUFFIERE  
Le 18/11/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Marie-Pierre PIVARD

Demeurant 17 rue Bergier

26600 TAIN L HERMITAGE

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à TAIN L HERMITAGE

Le 17/11/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Marie-Pierre PIVARD  
Le 17/11/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Jean-François ELIES

Demeurant 2 allée du Cardinal

92500 RUEIL-MALMAISON

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à RUEIL-MALMAISON

Le 13/11/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Jean-François ELIES  
Le 13/11/2020



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JF ELIES'.

Mandat accepté

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christelle DEGOULET', written over a horizontal line.

# Mandat

Je, soussigné(e) Sylvain DA COSTA

Demeurant 33 Avenue Paul Claudel, 33 av Paul Claudel

59510 HEM

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à HEM

Le 12/11/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Sylvain DA COSTA  
Le 12/11/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) GUERRAZ GEOFFRAY

Demeurant Hameau Aillat, 2 T Chemin de la Tuilière

38080 FOUR

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à FOUR

Le 12/11/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

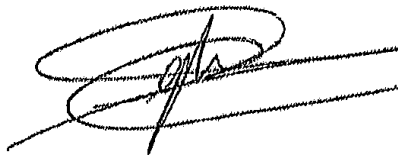
*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par GUERRAZ GEOFFRAY  
Le 12/11/2020

Signed with  
**universign**



Mandat accepté



# Mandat

Je, soussigné(e) FRANCOIS RICHARD

Demeurant 2 allée des Chevreuils

69580 SATHONAY VILLAGE

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à SATHONAY VILLAGE

Le 06/11/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par FRANCOIS RICHARD  
Le 06/11/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Marc DEVILLE CAVELLIN

Demeurant 387 IMPASSE GRANGE NEUVE

73400 MARTHOD

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à MARTHOD

Le 11/11/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Marc DEVILLE CAVELLIN  
Le 11/11/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) ALEXANDRE VOURIOT

Demeurant 20 rue de la Cure

54770 BOUXIERES AUX CHENES

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à BOUXIERES AUX CHENES

Le 09/11/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par ALEXANDRE VOURIOT  
Le 09/11/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Clément MARZIN

Demeurant 32 rue Keradrien

29490 GUIPAVAS

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à GUIPAVAS

Le 06/11/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Clément MARZIN  
Le 06/11/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) IRENE MIRABEL RUIZ

Demeurant 141 AVENUE PAUL SANTY

69008 LYON

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à LYON

Le 04/11/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

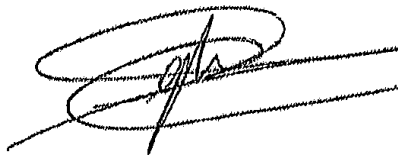
*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par IRENE MIRABEL RUIZ  
Le 04/11/2020

Signed with  
**universign**



Mandat accepté



# Mandat

Je, soussigné(e) Hervé GALICHET

Demeurant 886 route de jalloussieux

69530 Orlenas

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à Orlenas

Le 27/10/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Hervé GALICHET  
Le 27/10/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Henriette BERTHIER

Demeurant 54 RUE PERRONET

92200 NEUILLY SUR SEINE

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à NEUILLY SUR SEINE

Le 26/10/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Henriette BERTHIER  
Le 26/10/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Laurent Berthaut

Demeurant 67 Rue des Drouards

44340 BOUGUENNAIS

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à BOUGUENNAIS

Le 15/10/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Laurent Berthaut  
Le 15/10/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Eleni Chatzigeorgiou

Demeurant 97 rue St-Dominique

75007 Paris

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à Paris

Le 24/09/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Eleni Chatzigeorgiou  
Le 24/09/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) DIDIER HALBRONN

Demeurant 288 RUE ANDRE PHILIP

69003 LYON

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à LYON

Le 17/09/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par DIDIER HALBRONN  
Le 17/09/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Kevin CHAVOT

Demeurant 46 rue du professeur voron

42410 PELUSSIN

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à PELUSSIN

Le 06/08/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Kevin CHAVOT  
Le 06/08/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) DENIS DENEULIN

Demeurant 2 RUE PAUL EMILE VICTOR , BAT CDE APPT 30

66140 CANET EN ROUSSILLON

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à CANET EN ROUSSILLON

Le 12/07/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par DENIS DENEULIN  
Le 12/07/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Thierry DELEUZE

Demeurant 3 rue Jules Simon, 3 rue Jules Simon

75015 Paris

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à Paris

Le 10/07/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Thierry DELEUZE  
Le 10/07/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Philippe GOARZIN

Demeurant 71 rue des Marais

92190 MEUDON

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à MEUDON

Le 21/06/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Philippe GOARZIN  
Le 21/06/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Olivier TOQUE

Demeurant 24 rue Fernand LEGER

35770 VERN-SUR-SEINE

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à VERN-SUR-SEINE

Le 15/06/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Olivier TOQUE  
Le 15/06/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Jean-Christophe BECQUEREL

Demeurant 26 rue Léon Gruel

02870 FOURDRAIN

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à FOURDRAIN

Le 09/10/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Jean-Christophe BECQUEREL  
Le 09/10/2020



Mandat accepté

# Mandat

Je, soussigné(e) Florence RIOUT

Demeurant 13 rue Raymond Queneau

92500 RUEIL MALMAISON

Requiert en qualité de futur(e) Gérant(e) non associé(e) de la SCI Cosse 1, Mme Christelle DEGOULET ,  
afin :

- de procéder à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, d'effectuer tous dépôts d'actes et signer tous avis d'insertions légales et de remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi,
- de gérer, pour la réalisation d'un projet immobilier, cette société civile immobilière ayant pour objet d'acquérir le ou lesdits biens immobiliers dans les conditions définies statutairement et d'en réaliser la rénovation complète,
- de signer les Statuts,
- d'éventuellement procéder à l'augmentation du capital social de la SCI par la création de parts nouvelles et de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ce mandat est établi pour une période de douze mois à compter de la date de signature.

Fait à RUEIL MALMAISON

Le 07/10/2020

Signature de l'Associé(e)

*Bon pour Mandat*

Signature du ou de la Gérant(e)

*(précédée de la mention « Mandat accepté »)*

Signé par Florence RIOUT  
Le 07/10/2020



Mandat accepté